



***Droit de réponse aux propos tenus  
par Monsieur Claude Ribbe  
sur son blog «claude-ribbe.com»  
le 10 septembre 2008***

*Paris, le vendredi 10 octobre 2008  
Communication n°TR08SOC25*

Cher Claude Ribbe,

Dans une tribune publiée le 10 septembre par le site Internet *lemague.net* sous le titre «*Césaire n'appartient à personne*», vous teniez en substance les propos suivants : «*La famille de Césaire se serait opposée [à ce que] les Césaire de la Musique [continuent] à s'appeler Césaire [...] La manifestation a changé de nom [...] Une récompense littéraire est prévue, paraît-il. Avec dans le jury Louis Georges Tin [mais] le plus curieux, c'est le règlement né, paraît-il d'une charte signée à la demande de Tin et de son ami David Auerbach, tous deux animateurs de Tjenbé Rèd, une association "partenaire" de Patrick Karam (le "délégué interministériel" qui [a] dansé à la gay pride pour montrer qu'il n'est pas homophobe [...]).*»

Dès le 12 septembre, *Tjenbé Rèd* - Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale - demandait au site *lemague.net* de publier un droit de réponse précisant : 1°) que Louis-Georges Tin n'est à aucun titre chargé de son animation ; 2°) qu'elle n'est signataire d'aucune charte avec les organisateurs des *Césaire de la Musique* ; 3°) que sa dernière prise de position relative à cette manifestation est un communiqué du 22 octobre dernier (intitulé : «*Césaire de la Musique : la seconde édition est soutenue par la mairie de Paris malgré le maintien de la récompense accordée en 2006 à Admiral T*») ; 4°) que Patrick Karam, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, n'est pas venu «*danser*» lors de la dernière *Marche des Fiertés LGBT* de Paris mais représenter la République auprès des personnes LGBT originaires de France ultramarine ou d'Afrique subsaharienne (qui ont encore un long chemin à faire pour établir un dialogue apaisé avec nos communautés et qui ont bien besoin de tels soutiens).

Vous étiez, cher Claude Ribbe, parfaitement au courant de ce droit de réponse. En effet, nous vous avons mis en copie, le 12 septembre à 05h19, du courriel adressé au site *lemague.net*. Pourtant, nous venons de le constater, votre blog *claude-ribbe.com* reproduit à l'identique la tribune litigieuse, en date également du 10 septembre, sans reprendre notre droit de réponse. Il est vrai que juridiquement, vous n'étiez pas tenu de le faire puisque votre blog constitue un support différent du site *lemague.net* et que notre demande s'adressait uniquement à ce dernier. Mais ce que la loi ne vous demandait pas, l'honnêteté intellectuelle ne pouvait-elle vous le suggérer ?

C'est donc explicitement à vous, cher Claude Ribbe, que nous demandons cette fois de publier, sur votre blog *clauderibbe.com*, le présent droit de réponse - et ce aux termes de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Pliss foss,

*Pour la commission Culture & Société  
de Tjenbé Rêd,  
le président,  
David Auerbach Chiffrin  
tjenbered@hotmail.fr*

[1] 12 septembre 2008 - *Droit de réponse aux propos tenus par Monsieur Claude Ribbe dans le journal «Le Mague» le 10 septembre 2008* - Communication n°TR08SOC22  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080912-00.html>

[2] «*Césaire n'appartient à personne*», par Claude Ribbe, blog «*clauderibbe.com*», 10 septembre 2008  
<http://www.claude-ribbe.com/dotclear/index.php?2008/09/10>  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080910-89.pdf>

---

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion  
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)  
en France ultramarine & hexagonale  
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,  
Journal officiel du 16 juin 2007  
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |  
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E  
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines  
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer  
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français  
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes  
agissant en France dans la lutte contre le sida  
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France  
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT  
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable  
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé  
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France  
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile  
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort  
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort  
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008  
Soutien du collectif DroitsEtProstitution  
Courriels : [contact@tjenbered.fr](mailto:contact@tjenbered.fr) | MSN : [tjenbered@hotmail.fr](mailto:tjenbered@hotmail.fr) |  
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>  
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)  
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris

---